



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SALON « LE COUDRAY MANGA »

Article 1 Présentation :

Le salon organisé par la Mairie de Le Coudray-Montceaux, se déroulera le **samedi 10 octobre de 10 h 00 à 18 h 00 au centre commercial « Les terrasses »**.

L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

Article 2 Conditions d'admission :

Chaque exposant s'engage à tenir son stand **durant les plages horaires du salon** étant admis que l'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires en fonction d'impératifs.

Le fait d'être admis à participer à la manifestation entraîne **l'obligation d'occuper le stand jusqu'à la clôture du salon**. Il n'y a donc pas de possibilité de fractionner l'inscription. L'attribution des stands sera déterminée par l'organisateur de la manifestation. Un exposant non autorisé ne pourra en aucun cas s'y installer.

Article 3 Inscriptions :

Les emplacements sont attribués en fonction des places disponibles, en tenant compte de l'arrivée des demandes. L'organisateur se réserve le choix exclusif des exposants qui seront retenus.

Chaque exposant doit fournir le dossier d'inscription ci-dessous au plus tard **le 22 septembre 2026**.

Documents administratifs obligatoires pour tout exposant :

- La fiche d'inscription ;
- Une photocopie de sa carte d'identité recto et verso (exposant responsable) ;
- Le coupon d'engagement du présent règlement dûment signé ainsi que l'attestation sur l'honneur de vente au déballage (dernière page du règlement) ;
- Une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- Le règlement en chèque ou en espèce. (À l'ordre du Trésor Public).

En complément pour les professionnels :

- Une photocopie de votre inscription à la chambre des métiers (extrait d'immatriculation) ou photocopie de votre carte permettant l'exercice d'une activité ambulante (CCI) ou une photocopie de votre certificat d'inscription au répertoire des entreprises (SIREN) ou une photocopie de votre extrait Kbis.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du coupon d'engagement signé accompagné de la fiche d'inscription et des documents cités à l'article 3. **Tout dossier incomplet sera refusé.**

Toute fausse déclaration ou falsification de documents sera transmise aux autorités compétentes.



Article 4 Emplacements :

Les emplacements sont attribués par l'organisateur à l'exposant selon un plan d'implantation qu'il ne sera pas possible de modifier (règles de sécurité).

L'absence de l'exposant (hormis l'annulation par l'organisateur d'annuler la manifestation en cas de force majeure et sous réserve des conditions sanitaires imposées par les directives gouvernementales) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc....) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Si l'évènement est annulé et/ou reporté à une date ultérieure, les inscriptions initiales seront valables pour cette nouvelle date.

L'installation des exposants aura lieu le **samedi 10 octobre de 8 h 00 à 9 h 45 et l'enlèvement à partir de 18 h 00.**

Article 5 Tarifs :

Les tarifs sont de 15 € la journée.

Le règlement (en chèque ou en espèces) doit être donné en même temps que l'inscription. Le chèque doit être établi **à l'ordre du Trésor Public.**

Article 6 Responsabilité :

Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour des litiges tels que vols, casses ou autres détériorations. Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel encourent ou font encourir à des tiers.

Article 7 Acceptation du présent règlement :

La signature de ce règlement vaut acceptation des conditions du salon. L'organisateur fera respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter de la manifestation tout exposant qui enfreint ce dernier, sans aucun remboursement ou indemnité.

Règlement intérieur à conserver par vos soins



Coupon d'engagement à retourner avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e)
Souhaite m'inscrire et certifie avoir pris connaissance du présent règlement du salon
« LE COUDRAY MANGA » organisé par la Mairie de Le Coudray-Montceaux le **samedi
10 octobre 2026**.
M'engage à respecter le présent règlement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR **(uniquement pour les particuliers)**

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur la non-participation à
deux autres manifestations de même nature au cours de l'année 2026.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».